

VIGLAIN ■ L'association Chasse et liberté en Sologne tiendra son assemblée générale, samedi 11 septembre

Défenseur d'une « chasse responsable »

Deux semaines avant l'ouverture de la fête de la Sange, La Rep' a rencontré Marc Senoble, président de Chasse et liberté en Sologne.

À l'aube de célébrer la fête de la Sange, évènement incontournable des Loirétains qui se déroulera du 10 au 12 septembre dans le parc du château de Sully-sur-Loire, l'association Chasse et liberté en Sologne tiendra sa deuxième assemblée générale le samedi 11 septembre, au sein même de la manifestation. Elle est présidée par Marc Senoble, industriel de renom (l'entreprise familiale fête son centenaire cette année) et défenseur engagé du patrimoine de chasse.

Tout démarre en 2018, alors que les dégâts causés par les sangliers sont considérables et que la pratique de chasser en ait été impactée, Marc Senoble décide de monter une association pour accentuer la communication avec la Fédération de chasse.

Chasse et liberté en Sologne est créé en septembre 2019. Elle compte 225 adhérents et représente



MARC SENOBLE. Son association, forte de 225 adhérents, sera présente à la fête de la Sange.

une surface chassée de 40.000 hectares de terre solognote sur trois départements : le Loiret, le Loir-et-Cher et le Cher.

« Définir les bonnes règles »

« Si le sujet reste sensible du fait du développement de certaines idées ou destructeurs, la cynégétique demeure dans la nature de

l'homme depuis toujours. Aujourd'hui, l'homme ne se nourrit plus de sa chasse, celle-ci s'inscrit dans un mode de vie rurale qu'il est important de continuer à préserver », déclare Marc Senoble.

Les membres actifs sont des gestionnaires de territoire, des propriétaires, des chasseurs individuels qui prônent une chasse li-

bre et respectueuse, responsable et fédératrice des bonnes pratiques.

« À l'heure où la chasse est très attaquée, nous devons définir les bonnes règles pour donner un impact positif sur la nature, assure le président. Il faut être constructif et la défense de la chasse a besoin de gestionnaires de terrain. C'est pourquoi nous

avons la volonté de communiquer avec les fédérations départementales de chasse de Sologne dans le but de partager nos points de vue, d'être force de proposition. »

L'association souhaite également grandir et se développer. Ainsi, sa pré-

sence cette année, pour la vingt-quatrième édition de la fête de la Sange, est un signe fort dans le paysage des associations de chasse. ■

➔ **Adhésion.** Renseignements par mail à contact@chasse-liberte-sologne.com

Une charte de bonnes pratiques mise en place

L'association Chasse et liberté en Sologne a créé une charte de bonnes pratiques, élaborée avec les administrateurs. Elle sera votée lors de l'assemblée générale du 11 septembre. Voici quelques exemples des préconisations.

1. La pression de chasse est accrue dans les zones sensibles à forte densité de sangliers.

2. Le rituel du tableau de chasse de fin de journée est une marque de respect au gibier incontournable.

3. Tout nouveau grillage doit être justifié pour des raisons strictes de sécurité (habitations, routes...) et ne doit pas dépasser 1,5 mètre. Le grillage ne sert pas à piéger les animaux à des fins de prélèvements

abusifs.

4. L'agrainage de dissuasion, comme moyen de limitation des dégâts agricoles est une nécessité, mais ne peut dériver en forme de nourrissage. En conséquence, il ne doit pas se limiter aux périodes de chasse mais surtout se pratiquer aux périodes critiques des cultures agricoles (mars-avril, juillet-août).

5. La gestion du territoire se fait en harmonie avec les cycles naturels de vie des espèces animales présentes : cultures agricoles raisonnées, préservation des habitats naturels, aménagements adaptés, préservation et attention particulière des espèces protégées. ■

■ BRIARE

Les 60 ans du jumelage dans le viseur



BUREAU. Jean-François Coquillet (deuxième en partant de la droite) espère pouvoir fêter les 60 ans du jumelage.

Sans activité depuis de nombreux mois, en raison des contraintes sanitaires, les membres du comité de jumelage Briare-Jemappes, section de la ville belge de Mons, en région wallonne, se sont retrouvés jeudi soir, à la salle Marcel-Gaime, pour l'assemblée générale de l'association.

« En raison du Covid, nous avons connu une année blanche. Ainsi, ni notre anniversaire de jumelage ni notre anniversaire de jumelage n'ont pu se tenir. Je suis moi-même allé à la rencontre de nos homologues durant la saison estivale, afin de travailler à la refondation d'un bureau à

Jemappes. Normalement, tout sera mis en place avant la fin de l'année », a commenté Jean-François Coquillet, président de la structure qui comprend une quinzaine d'adhérents. Pour cette nouvelle année, deux manifestations sont prévues : un vide-greniers, probablement le 1^{er} mai prochain et la célébration des 60 ans du jumelage, dont la date reste à définir.

Le bureau est reconduit dans ses fonctions : Jean-François Coquillet à la présidence, Lydie Coquillet au secrétariat et Patrick Gaspard à la trésorerie. ■

GIEN ■ La braderie vintage s'est tenue vendredi et samedi, en centre-ville

Vinyles, sacs à main et vaisselle vintage

Pendant deux jours, vendredi et samedi, le centre-ville de Gien a pris des allures vintage grâce à la braderie des commerçants.

Dans les rues piétonnes, outre quelques commerçants ayant installé un étal devant leur boutique, de nombreuses collections des années 50 à 90 attendaient les chineurs.

Jean-Marie Carvalho a fait le déplacement depuis Soissons, dans l'Aisne. Il a mis en vente de nombreux disques vinyles, des appareils photos argentiques ou encore des caméras et des projecteurs de films.

Bijoux fantaisie

Sa voisine de stand, venue de Montbéliard (Doubs), transforme les vinyles en sac à main ou en trousse de toilette. Elle fabrique aussi des porte-monnaie à partir de cassettes audio : « Vous savez, celles qu'on rembobinait avec un crayon », précise-t-elle.



BRADERIE VINTAGE. Justine crée des sacs à main à partir de disques vinyles.

D'autres vendeurs sont venus de moins loin, comme Justine qui crée des bijoux fantaisie et des robes près d'Orléans. Avec un modèle de robe, selon le tissu, elle remonte plus ou moins le temps. Son style

lui vient de ses parents qui, selon elle, « sont très vintage ».

Vaisselle et accessoires de maison étaient également à la disposition des amoureux de l'époque, avec une brocante de Neu-

vy-sur-Loire et un stand de l'association giennoise Valorisons nos Ressources (VNR). « Nous sommes venus à la braderie surtout pour faire connaître le magasin de la rue de la Bosserie », explique l'un des bénévoles de VNR. ■

■ À NOTER

GIEN. Randonnée. Une randonnée pédestre et nordique de La Croix de Peu est organisée par l'ARG, aujourd'hui à Arrabloy. Plusieurs parcours sont proposés : 8, 12, 16 et 22 km. Tarif : 3 euros pour les 8, 12 et 16 km ; 4 euros pour les 22 km. Rajouter un euro pour les

non-licenciés. Randonnée gratuite pour les moins de 12 ans. Les départs se feront à la mairie d'Arrabloy de 7 h 30 à 9 h 30. Renseignements à l'adresse president.audaxgien@free.fr ou par téléphone au 06.38.50.62.42. ■